

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 83 (1947)

**Heft:** 15

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# EDUCATEUR

## ET BULLETIN CORPORATIF

### SOMMAIRE :

**PARTIE CORPORATIVE :** Comité central : Appel. — La nouvelle organisation fédérale encourageant la gymnastique et le sport. — Vaud : Nécrologie : M. Paul Perret. — Faut-il en rester au prêt d'honneur ? — Genève : U.I.G. - U.A.E.E. : Assurance-accidents. — U.I.G. - Dames : Village Pestalozzi. — S.G. de T.M. et R.S. : XXVe anniversaire. — Neuchâtel : Nos retraités. — Exposition scolaire permanente. — Mise au concours.

**PARTIE PÉDAGOGIQUE :** Charles Junod : Otto Peter. — G. Bory : Une grande industrie neuchâteloise : Les chocolats Suchard, à Serrières. — A. C. : Philippe Suchard. — Sciences naturelles : H. Jeanrenaud : La pomme de terre. — Le doryphore. — Bibliographie.

## PARTIE CORPORATIVE

### COMITÉ CENTRAL

#### APPEL

150 000 Espagnols, réfugiés en France depuis 1938-1939, vivent dans l'attente continue d'un prochain retour dans leur pays.

La majorité vit dans des conditions précaires et travaille en qualité de manœuvres. La situation des intellectuels est souvent tragique : sans espoir de trouver un emploi dans une carrière libérale, seuls les plus robustes peuvent supporter les lourds travaux et les autres végètent au bord de la misère.

Ces tristes conditions de vie ont appelé l'attention du Comité universel des Unions chrétiennes de jeunes gens qui s'est efforcé, en dehors de toute préoccupation politique, de venir en aide aux malheureux réfugiés tant sur le plan matériel, que spirituel et moral.

Pour répondre à un pressant besoin, le Service d'aide aux réfugiés espagnols a décidé, en plein accord avec le ministre de l'éducation du gouvernement républicain, d'instituer cette année des cours par correspondance permettant aux jeunes réfugiés de préparer soit un diplôme de culture général (maturité), soit, pour les détenteurs d'un bachelot, un diplôme d'instituteur. Les candidats pourront ainsi, tout en continuant à gagner leur vie de manœuvres, reprendre contact avec leurs études et trouver un nouveau motif d'espoir en se préparant à œuvrer en qualité d'éducateurs au service de la renaissance de leur pays.

200 jeunes gens se sont inscrits à ces premiers cours et font preuve d'un appétit de savoir émouvant. Mais les moyens matériels ne sont pas suffisants pour mener à chef ce généreux projet. C'est pourquoi nous n'hésitons pas à lancer à tous nos collègues et à nos associations cantonales un pressant appel à leur générosité en vue de soutenir un effort qui ne saurait nous laisser indifférents.

#### Ce qu'on attend de nous :

1. Adresser au secrétaire central, A. Chevalley, Av. du Temple, La Sallaz s. Lausanne, jusqu'au 15 mai 1947, tous volumes, brochures, revues, en langue française, de pédagogie et de psychologie dont nous pouvons disposer.

2. Envoyer des dons en argent à notre trésorier S.P.R., Chs Serex, La Tour-de-Peilz, compte de chèques No II 1978 en notant au dos du talon : « Pour les réfugiés espagnols ».

Nous sommes convaincus que le corps enseignant romand saura, une fois de plus, faire un sacrifice en faveur de ceux qui pourraient être appelés à devenir les pionniers de l'école populaire dans une Espagne libre et leur aider par là à garder l'espoir en des jours meilleurs. Nous vous en remercions par avance.

*Le président de la S.P.R. : R. Michel.*

### LA NOUVELLE ORDONNANCE FÉDÉRALE ENCOURAGEANT LA GYMNASTIQUE ET LE SPORT

Le Conseil fédéral a émis, le 7.1.47, une ordonnance remplaçant celle du 1.12.41 sur l'Instruction préparatoire.

Des discussions nombreuses se sont élevées au sujet de cette nouvelle réglementation et il ne sera pas inutile, en vue d'éclairer le débat, de situer le problème et d'en préciser les données. Tel est le but du présent article.

La question la plus fréquemment soulevée est la suivante : Comment se fait-il que l'enseignement de la gymnastique soit un objet de législation fédérale alors que la Constitution dit : *Les cantons pourvoient à l'instruction primaire qui doit être suffisante et placée exclusivement sous la direction de l'autorité civile...* (art. 27), et surtout que vient faire là-dedans le Département militaire fédéral ?

Il faut ici demander la réponse à l'histoire. **La Constitution de 1874**, en consacrant le principe de l'armée fédérale, a confié à la Confédération la législation sur l'organisation de l'armée.

Or la première loi sur l'organisation militaire votée par les Chambres en 1874, au début du chapitre consacré à l'instruction de l'armée, introduit dans notre législation le principe de l'instruction préparatoire (obligatoire dans le projet Welti, facultative dans le texte adopté). Les cantons étaient tenus de donner dans les écoles primaires une instruction gymnastique aux enfants dès l'âge de 10 ans et d'organiser des cours de gymnastique préparatoire pour les jeunes gens de 16 à 20 ans. La Confédération pouvait instituer des cours de tir pour les jeunes gens de 18 à 20 ans.

Ces mesures étaient prises en raison de l'état lamentable de la préparation physique des jeunes gens constaté lors du recrutement. Rares étaient alors les classes dotées d'un enseignement de la gymnastique, enseignement complètement ignoré à la campagne.

Les résultats obtenus par la législation de 1874 furent fort modestes. 30 ans après la mise en vigueur de la loi, on constatait que le 6 % des écoles ne faisaient aucune place à l'éducation physique, donnée très superficiellement dans le 64 % des classes. Seuls 15 cantons avaient obtempéré aux directives fédérales !

En 1907, la loi d'organisation militaire fait l'objet d'une revision totale à l'occasion de laquelle les mesures centralisatrices sont fortement accentuées. Cette nouvelle loi, acceptée par le peuple après une vive campagne référendaire, est encore en vigueur aujourd'hui et il ne sera pas inutile de transcrire ici les art. touchant à notre sujet :

*Art. 102. — Les cantons pourvoient à ce que la jeunesse masculine reçoive, pendant les années d'école, un enseignement de la gymnastique.*

*Cet enseignement est donné par des maîtres instruits à cet effet dans les écoles normales et dans les cours pour maîtres de gymnastique institués par la Confédération.*

*La Confédération exerce la haute surveillance sur l'exécution de ces dispositions.*

*Art. 103. — La Confédération encourage toutes associations et, en général, tous les efforts poursuivant le développement corporel des jeunes gens après la sortie de l'école et leur préparation au service militaire.*

*Un examen des aptitudes physiques a lieu lors du recrutement...*

*Art. 104. — La Confédération subventionne de même les associations et, en général, tous les efforts ayant pour but l'instruction militaire préparatoire des jeunes gens avant l'âge du service militaire...*

*Art. 147. — Le Conseil fédéral rend les ordonnances d'exécution de la présente loi...*

Ces art. constituent la base légale sur quoi le Conseil fédéral s'est fondé pour édicter ses ordonnances successives : 1909, 1915, 1928, 1941, 1947, le manuel fédéral de gymnastique, les diplômes fédéraux de gymnastique I et II, etc.

On doit donc constater que ce sont primitivement des préoccupations ayant trait à notre défense nationale qui ont attiré l'attention des autorités fédérales et du peuple sur l'enseignement de la gymnastique et le développement de la culture physique. C'est la raison pour laquelle il faut aller chercher les directives pour l'enseignement de cette discipline dans une loi consacrée à l'organisation militaire, directives qui, jusqu'à cette année, ne s'inquiétaient d'ailleurs que des garçons, et dont l'application est confiée au Département militaire fédéral.

Il faut aussi remarquer que cette tendance d'axer la préparation physique de notre jeunesse sur l'accomplissement du métier des armes est une caractéristique constante dans l'histoire de notre pays et qu'elle ne fut jamais aussi nettement dirigée dans ce sens que dans l'ancienne Confédération.

Et c'est encore à cette même préoccupation que céderent le Conseil fédéral et les Chambres en proposant au peuple, en 1940, d'instituer l'obligation d'une formation physique et militaire entre 16 et 20 ans.

La décision du peuple fut nette : le principe de l'obligation fut sévèrement rejeté : Devant ce verdict, le C.F. émit son ordonnance sur l'Instruction préparatoire, de 1941.

La dite ordonnance prescrivait pour l'école les 3 heures hebdomadières de gymnastique et les après-midi de sport ; pour les jeunes gens,

l'instruction préparatoire restait volontaire, mais le C.F., faisant usage des pleins pouvoirs, créait les cours obligatoires de 80 heures pour les conscrits ayant échoué à leur examen d'aptitudes physiques. Il renonçait à l'organisation des cours avec armes. (Les « moblots » ont été supprimés en 1934).

Et maintenant, en quoi la nouvelle ordonnance diffère-t-elle de celle, si critiquée, de 1941 ?

a) *Dans le domaine scolaire :*

1. Le titre n'est plus Instruction préparatoire, mais « Ordonnance encourageant la gymnastique et les sports ».

2. La préoccupation manifestée pour la première fois et qui se traduit par la recommandation faite aux cantons de prescrire un enseignement de la gymnastique pour les filles.

3. Les après-midi de sport ne sont plus obligatoires, mais seulement recommandés en remplacement de la 3me heure de gymnastique.

4. L'examen de fin de scolarité selon le programme fédéral est maintenu, mais les résultats ne sont plus inscrits sur le livret d'aptitudes physiques, lequel n'est plus délivré obligatoirement à cette occasion. Il est seulement recommandé aux cantons de choisir ce moment pour le distribuer.

5. L'obligation de subir un examen de gymnastique faite aux candidats au brevet d'enseignement primaire est étendue aux diplômes d'enseignement dans les écoles secondaires, professionnelles et régionales qui désirent enseigner la gymnastique.

6. Quant à la surveillance, remise au C.F. par l'art. 102 de l'O. M. cité plus haut, l'ordonnance reprend le texte de 1941 en disant : « Le Département militaire fédéral fait procéder à des inspections pour se rendre compte de la manière dont la gymnastique est enseignée durant la scolarité obligatoire, ainsi que de la formation du personnel enseignant ».

b) *Dans le domaine de l'instruction préparatoire :*

1. L'instruction préparatoire forme un chapitre à part et n'englobe plus le domaine scolaire.

2. Le but est précisé. Il vise à « parfaire la préparation physique et à affermir le caractère des jeunes gens libérés de la scolarité obligatoire... et tend ainsi à en faire des citoyens aptes à remplir les exigences de la défense nationale ».

3. Le principe du *volontariat absolu* est affirmé et toute idée de sanction éliminée. Le cours obligatoire de 80 heures est supprimé. Le livret d'aptitudes ne sera plus exigé lors du recrutement.

4. Toute l'instruction se donne *sous une forme civile* et reste confiée aux organisations sportives ou autres qui désirent s'y intéresser et disposant de moniteurs reconnus par les cantons et ayant suivi un cours à l'Ecole fédérale de gymnastique et de sports.

5. *Le programme* reste fidèle au principe suivant lequel le jeune homme ne saurait se spécialiser dans un sport particulier s'il ne possède pas une formation physique générale « de base ».

Cette formation est consacrée par un examen comprenant les épreuves suivantes :

course de vitesse, jet du boulet, saut en longueur, lancer de balle, grimper.

D'autre part, le jeune homme qui a suivi l'entraînement ou réussi l'examen peut prendre part à des cours à option : alpinisme, ski, etc.

6. La Confédération subsidie, par l'intermédiaire des cantons, les sociétés qui travaillent dans le cadre ci-dessus défini.

Telle se présente cette nouvelle ordonnance qui réalise un incontestable progrès sur celle de 1941 quant à l'esprit qui l'inspire et aux prescriptions d'exécution.

Toutefois elle soulève, dans nos milieux pédagogiques, des critiques visant la partie qui intéresse la gymnastique scolaire. Dans un prochain article, je tenterai de dégager les raisons de cette opposition.

R. Michel.

## **Vaud**

### NÉCROLOGIE

**Monsieur Paul Perret.** — L'an dernier, à pareille époque, le bulletинier prenait congé de M. Paul Perret, conseiller d'Etat démissionnaire, par ces mots : « Au seuil de votre retraite, soyez certain, Monsieur le Conseiller, que le Comité de la S.P.V. vous garde une profonde gratitude et vous assure des sentiments respectueux du corps enseignant primaire tout entier. »

Notre chef ne devait pas jouir longtemps d'une vie heureuse et tranquille que nous lui souhaitions pourtant si vivement. Le 10 avril dernier, dans l'église de St-François, les obsèques de M. Paul Perret étaient célébrées en présence des autorités et d'une foule émue et recueillie.

M. Paul Perret n'est plus ; mais il laisse aux membres de la S.P.V. le souvenir d'un homme plein de bienveillance pour notre société ; toujours il nous accorda l'audience demandée et ne vit jamais dans les interventions de notre comité une preuve d'irrespect à l'égard de l'autorité : il sut comprendre nos besoins et nos luttes. Un ami de la S.P.V. s'en est allé, un ami qui aurait pu défendre encore notre cause.

R. G.

### FAUT-IL EN RESTER AU PRÊT D'HONNEUR ?

De tout temps, l'Etat de Vaud a alloué des subsides importants aux élèves de l'E. N. Nos autorités savent pertinemment que cet argent est bien placé : les jeunes qui entrent à l'E. N. appartiennent pour la plupart à des familles d'ouvriers, de petits employés, de paysans, de vigneron, milieux modestes mais combien solides et honnêtes, connaissant ce que coûtent de sueur et de peines, l'effort et le travail ; milieux sains où l'on a le respect du labeur d'autrui, où l'on aime son pays et ses institutions.

L'Etat ne s'y est pas trompé et a fort bien compris que, pour conserver à l'enseignement cette jeunesse du peuple, il ne fallait pas regarder aux sacrifices. Pour s'en convaincre, jetons un coup d'œil rétrospectif sur ce qui a été fait.

Dès l'ouverture de l'E. N., des subsides sont alloués aux normaliens. En 1875, ils atteignent la somme de 43 000 francs. Pour une époque où, à la pinte, le litre de vin se paie quatre sous, ce n'est pas si mal ! Vers 1900, on arrive à plus de 56 000 francs. En 1918, vu le renchérissement de la vie, le Grand Conseil élève de 15 000 francs la somme prévue au budget, afin de permettre à un certain nombre d'élèves de recevoir pendant la période difficile de l'après-guerre un subside plus élevé ; peut-être aussi pour attirer des jeunes vers une profession qu'on ne choisissait guère à ce moment-là déjà. L'année 1923 voit le comble des largesses de notre législatif : 89 000 francs. Vraiment, on sent l'Etat prêt à tous les sacrifices pour pourvoir les classes d'un personnel enseignant venant du peuple et s'y consacrant.

Que demandait-on, en contre-partie, aux bénéficiaires du subside ? Rien, ou presque rien : ils devaient simplement prendre l'engagement :

a) de poursuivre leurs études à l'E. N. sans interruption, jusqu'à l'obtention du brevet de capacité ;

b) après avoir obtenu ce brevet, de desservir, pendant trois ans au moins, une école publique du canton ;

c) de rembourser la **moitié** des subsides qu'ils auront reçus, dans le cas où ils ne rempliraient pas les conditions ci-dessus.

L'Etat ne pouvait se montrer plus humain.

A partir de 1925, les bourses sont transformées par le Grand Conseil en *prêts d'honneur* qui devront être *remboursés entièrement* par les instituteurs.

Les motifs d'un tel changement demeurent incompréhensibles. Est-ce par simple raison d'économie ? Les élèves entrant à l'E. N., dès 1925, proviennent-ils de milieux plus aisés, sinon fortunés ? Nous nous perdons en conjectures. Au cours de l'enquête que nous avons menée pour connaître les raisons exactes d'une transformation aussi radicale, nous nous sommes laissé dire que notre législatif tenait, par cette mesure, à augmenter le nombre des bénéficiaires de cette aide « généreuse ». Les chiffres démontent cette manière de voir : en 1930, le montant alloué n'atteint plus que 49 000 francs, pour descendre à 37 000 francs en 1941...

Donc, dès cette époque, les instituteurs ont à rembourser leur prêt d'honneur. Cette mesure paraît bien rigoureuse, bien absolue. Loin de nous l'idée de critiquer : il peut paraître juste que celui qui a pu, grâce à la générosité de l'Etat, arriver à une situation intéressante, rende une **partie** des sommes mises à sa disposition, surtout si cela permet à d'autres de bénéficier des mêmes avantages. Pourtant, nous ne pouvons nous empêcher de trouver cruel le sort de celui qui doit rembourser dans sa totalité un prêt important. Prenons le cas de certains élèves qui sortiront de l'E. N. avec une dette de 4000 francs. Nous ne tenons compte que de l'aide de l'Etat, car d'autres prêts peuvent s'ajouter à ce montant. Venant des familles les plus modestes, ces jeunes auront fatallement d'autres charges en arrivant dans l'enseignement (achat trousseau, mobilier, aide aux parents, 30 fr. par mois contribution à la caisse retraite...).

Nous savons que de jeunes collègues ploient sous un fardeau trop lourd, se font du souci, envisagent l'avenir avec angoisse ; ils remboursent

régulièrement leur prêt d'honneur, car ils craignent pour leur « avancement futur ». Mais ils nous écrivent leur détresse. Comment voulez-vous qu'ils gardent leur enthousiasme ? Pensez-vous qu'il leur soit permis de songer au mariage ? Peuvent-ils honnêtement entraîner une compagne dans la gêne, si ce n'est dans la misère !

Faut-il s'étonner que les jeunes fuient notre profession ? N'oublions pas que sous tout adolescent perce, sans qu'il s'en rende compte, le futur père de famille ; déjà, il s'oriente du côté où il croit apercevoir le plus de promesses, où le ciel lui paraît être le plus bleu...

Il y a pénurie dans le corps enseignant ; le recrutement à l'E.N. est des plus difficiles. Le Grand Conseil aurait là une belle occasion de faire un geste en reconsiderant la question : nous ne demandons pas le retour aux subsides ; mais ne pourrait-on pas envisager le remboursement du prêt d'honneur jusqu'à un plafond de tant ou un allègement substantiel pour tous les prêts dépassant 900 francs, par exemple ?

Il nous paraît urgent que l'Etat fasse quelque chose. Votre comité se propose en tout cas d'intervenir.

R. G.

P.S. — Pour être juste, il est bon de dire que le Service de l'enseignement secondaire a toujours été très large et très bienveillant dans l'exigence des remboursements ; mais là n'est pas le problème : la dette reste ; il faudra bien un jour s'acquitter...

## GENÈVE

### **U. I. G. — U. A. E. E.**

#### ASSURANCE-ACCIDENTS

Les délais impartis pour indiquer les nouveaux traitements à notre délégué étant largement dépassés, les collègues assurés qui n'ont pas répondu à nos avis seront classés dans les trois catégories suivantes : U.I.G. mariés, 11 000 fr. ; U.I.G. célibataires, 10 000 fr. ; U.A.E.E., 8 100 fr. Ils n'auront qu'à payer, avec le sourire, le supplément de prime qui leur sera présenté incessamment. Aucune réclamation concernant la surestimation du traitement ne sera admise après le dépôt des listes à la « Winterthour » et aucun excédent de prime 1947 ne sera remboursé à ces assurés... négligents.

196 collègues ont bien voulu répondre à nos appels et nous ont ainsi facilité le travail ardu de l'« adaptation ». Nous les remercions de leur obligeance et de leur compréhension.

*Ed. G.*

### **U. I. G. - DAMES**

#### VILLAGE PESTALOZZI

Ce village, dont l'« Educateur » a parlé déjà longuement, héberge un certain nombre d'enfants français. On a besoin, pour eux, de livres et de chansonniers en français. Avis en est donné, par ces lignes, à tous nos collègues romands, qui peuvent adresser leurs envois à Fräulein Lierheimer, Müller-Friedbergstrasse 28, St-Gall.

*La bulletinière.*

**SOCIÉTÉ GENEVOISE DE T. M. ET R. S.****XXVe ANNIVERSAIRE**

*Séance commémorative* : voir ordre du jour détaillé dans le prochain *Bulletin corporatif*.

Que chacun — membres de notre groupement, amis des T. M. — réserve d'ores et déjà la fin d'après-midi... et la soirée du *mercredi 30 avril* !

*Le Comité.*

**NEUCHATEL****NOS RETRAITÉS**

Nous venons d'apprendre que les collègues suivants, atteints par la limite d'âge, quittent l'enseignement après une longue et féconde activité :

*Mlle Alice Jeanjaquet*, à Colombier,

*Robert Béguin*, à Neuchâtel,

*Alphonse Cuche*, à Dombresson.

Les autorités scolaires cantonales et communales ont rendu à ces fidèles serviteurs de l'école le juste hommage qui leur était dû. Nous y joignons nos félicitations et nos vœux sincères d'heureuse et longue retraite.

*S. Z.*

**EXPOSITION SCOLAIRE PERMANENTE**

Avec la collaboration de la Commission scolaire de Neuchâtel, l'E.S.P. a organisé, à la fin de l'année scolaire, une exposition des activités manuelles des classes primaires.

Dans une salle du collège de la Promenade, les classes de neuvième année avaient réuni dans une synthèse tout le travail effectué durant l'année : instruction, éducation, travail manuel. L'efficacité d'un tel enseignement était mise ainsi en pleine lumière ; pour les indifférents, les sceptiques mêmes, l'utilité, la nécessité de cette dernière année d'école primaire était prouvée une fois de plus.

Dans une halle du même bâtiment, une exposition aussi complète que le permettait le local présentait au public les activités manuelles des petits comme des grands élèves.

Cette double exposition a eu un plein succès. Les autorités, les parents, tous ceux qui s'intéressent à l'école, ont défilé très, très nombreux pendant les deux après-midi d'ouverture. L'évolution qui s'est faite dans cette discipline (comme dans les autres, du reste) a été pour nombre de visiteurs une révélation, un enchantement.

Merci aux nombreux collègues qui n'ont pas craint de sacrifier un temps précieux pour mettre au point une telle manifestation et pour seconder notre Comité. La satisfaction qu'a montrée le public sera pour eux une récompense et un encouragement.

*M. M.*

**MISE AU CONCOURS**

**Boveresse.** Poste d'instituteur.

Délai d'inscriptions : 22 avril 1947.

## PARTIE PÉDAGOGIQUE

### OTTO PETER (1896-1947)

Ce n'est pas seulement le corps enseignant zurichois, lucernois ou bernois, qui pleure un collègue estimé et aimé, c'est tout le corps enseignant helvétique, et les instituteurs romands sont les premiers à regretter cette forte et attachante personnalité de l'école publique.

Nous reverrons toujours son beau visage souriant, barré d'une moustache touffue, éclairé d'un sourire malicieux et bienveillant. Très assidu aux séances, attentif, compréhensif, au courant de toutes les questions professionnelles, il se détestait aux heures consacrées tout simplement à l'amitié, dans toutes nos rencontres corporatives. Alors, il rayonnait d'une allégresse communicative, il allait au-devant de vous les mains tendues, et vous ne pouviez vous détacher de lui, curieux de toute chose, s'intéressant aux hommes et aux idées, généreusement, intelligemment, passionnément. On sentait en lui une grande soif de comprendre et de savoir, une puissance d'aimer d'une nature toute particulière. En sa présence, les heures semblaient courtes, et nous garderons tous le souvenir des délicieuses fins de séance, dans ces charmants petits comités qui se forment spontanément entre ceux qu'unissent le sentiment et l'idée.

Otto Peter avait à un haut degré le sens de l'humain. Aidé en cela par une connaissance approfondie de nos trois langues nationales — il avait épousé une Vaudoise, une charmante compatriote à laquelle vont toutes nos pensées en ces jours de deuil — il se faisait comme une haute mission patriotique de servir de trait d'union entre les Suisses de l'Est, de l'Ouest, et du Sud, et nous ne saurons jamais à quel point il a défendu nos intérêts spirituels aux assises du « Schweizerischer Lehrerverein », dont il était un des hommes de confiance les plus écoutés. N'est-ce pas grâce à lui que les Romands se sentaient à l'aise en toutes circonstances, dans leurs rapports avec leurs collègues alémaniques ? Un représentant du Tessin a exprimé la reconnaissance des Latins envers le disparu ; les Romands s'associent pleinement à ses paroles de profond regret.

Lors du congrès de Delémont, Otto Peter, accompagné de son ami Bäbler, était venu de Bâle, où le S.L.V. tenait séance, assister à notre assemblée des délégués du Vorbourg, de si bonne mémoire. Retourné le soir à Bâle, il revenait le samedi matin pour participer aux grandes manifestations du congrès, la discussion du rapport, le banquet, les conférences. Comme toujours en pareille circonstance, il parla de ses amis romands dans sa chronique à la « Schweizerische Lehrerzeitung » dont il a été le rédacteur pendant 14 ans, avec une chaleureuse bienveillance.

Une cohorte d'amis et de collègues a entouré la famille d'Otto Peter à la cérémonie funèbre, mercredi 9 avril. Des paroles inspirées d'une profonde reconnaissance ont été prononcées, tant par le pasteur de la paroisse que par les représentants des associations pédagogiques. Le

corps enseignant romand était largement représenté, et c'était ainsi toute l'école suisse qui prenait congé d'un de ses plus fidèles ouvriers.

La Société pédagogique de la Suisse romande désire exprimer sa plus vive sympathie à la famille du défunt, ainsi qu'au Lehrerverein, si durement frappé, et elle s'associe à leur deuil de toute son amitié et de toute sa reconnaissance.

*Charles Junod*

**Une grande industrie neuchâteloise :**  
**LES CHOCOLATS SUCHARD, A SERRIÈRES**

Années	Personnel	Force motrice	Fabriques
<b>1826</b>	Famille Ph. Suchard + 4 ouvriers	1 roue motrice 1 broyeur	1 fabrique à Serrières
<b>1876</b>	Famille Ph. Suchard et fils + <b>80</b> ouvriers	3 roues hydrauliques force : <b>60</b> chevaux	1 fabrique agrandie
<b>1906</b>	Famille Russ-Suchard + <b>1200</b> ouv.	2 roues hydrauliques 4 turbines 4 mach. à vapeur 18 moteurs électriq. force : <b>1200</b> chev.	1 fabrique en Suisse  3 fabriques à l'étranger
<b>1946</b>	Société anonyme	→ →	1 fabrique suisse avec 10 bâtiments et 9 usines à l'étranger

Pl. II.

**LE SECRET D'UN ESSOR PRODIGIEUX**

A l'origine :

1. **Philippe Suchard**  
1797 - 1884

un chercheur  
 un travailleur  
 une intelligence  
 un novateur  
 un ennemi de la routine  
 un homme de cœur

2. **Une famille unie** se donnant entièrement et **avec joie** à un labeur que **l'on aime**.
3. **Des collaborateurs** zélés et aimés.
4. **Une devise**: Utile dulci — Ora et labora.

Pl. III.

**L'ÉCHELLE DE LA FABRICATION**

- 1** Arrivée des fèves de cacao (Afrique et Amérique du Sud).
- 2** Brossage, nettoyage, triage des fèves.
- 3** Séchage et rôtissage.
- 4** Décorticage et broyage.
- 5** Concassage du sucre, réduit en farine.
- 6** Pressurage de la pâte de cacao { poudre de cacao 45 %  
beurre de cacao.
- 7** *Mélange* (cacao, sucre, lait en poudre).
- 8** Raffinage du mélange.
- 9** Moulage.
- 10** Tapotage (pour égaliser la pâte dans les moules et pour chasser les bulles d'air).
- 11** Refroidissement et démoulage.
- 12** Empaquetage.

G. Bory.

**PHILIPPE SUCHARD**

Subitement, l'épouse de l'aubergiste de Boudry est tombée malade. Vite son garçon de 12 ans se rend à Neuchâtel pour acheter le remède prescrit : du chocolat. Denrée si rare à l'époque qu'on la trouve seulement dans les pharmacies. Et à quel prix ! Le jeune Philippe Suchard en est estomaqué. Il se pose des questions, des pourquoi, des comment, il interroge le pharmacien, puis son maître d'école, consulte des livres. Il rêve tout en travaillant dans les champs avec son père. S'il fabriquait

du chocolat ! L'idée le hante. Déjà, sur l'Areuse, il a construit un petit moulin en miniature ; il ne manque que les noix de cacao.

A 18 ans, le jeune homme quitte sa famille. A pied, il se rend à Berne pour rejoindre son frère et apprendre en sa compagnie le métier de confiseur. Temps pénible ! Mais dans ses heures de liberté Philippe lit, étudie les langues, la géographie ; il aimerait voir d'autres horizons. A 20 ans, il part pour Strasbourg, Paris, la mer ; il s'embarque sur un voilier en partance pour l'Amérique.

Il en revient six ans plus tard, la bourse vide, la tête pleine d'idées, l'imagination débordante de projets. Il ouvre une confiserie à Neuchâtel où il apporte chaque jour le chocolat d'un vrai moulin, cette fois, qu'il a installé à Serrières. L'affaire marche bien ; production : une hotte de chocolat par jour.

Mais Suchard ne s'en tient pas là. Pour créer une industrie de la soie, il plante 3000 mûriers dont les bombyx mangent les feuilles. Déjà un foulard de soie, produit par les métiers à tisser, a été offert au gouvernement. Bientôt, hélas ! une épidémie fait périr les insectes et détruit l'industrie naissante. Suchard ne se décourage pas pour si peu ; l'échec stimule son esprit d'initiative. Il se rend à Paris, achète un bateau à vapeur qui ne tarde pas à sillonna le lac de Neuchâtel, au grand ébahissement des badauds. Durant 14 ans, le chocolatier en est le capitaine. Levé avant l'aube, il contrôle d'abord sa fabrique, sa confiserie, puis le voilà installé sur l'*« Industriel »*, qui voyage de Neuchâtel à Yverdon, à Bienn et à Morat. La navigation à vapeur le passionne ; il installe des bateaux sur le lac de Thoune, tente vainement d'organiser un trafic de Bâle à Rotterdam, sur le Rhin dont les rapides, trop violents, empêchent la circulation des bateaux de l'époque.

La petite chocolaterie de Serrières poursuit son activité, industrie familiale où travaillent Mme Suchard, ses trois filles, son fils Philippe et un personnel fort peu nombreux. Le chocolat sèche en plein air, étalé sur un mur. La maison se développe : un moteur hydraulique entraîne maintenant quatre broyeurs et des vans qui trient les fèves. Le bruit incommode un tailleur, locataire d'une maison voisine, qui, un soir, baisse les vannes avec l'intention de les relever le matin. Au calme de la nuit, succède à l'aurore le violent tintamarre de machines et de chaînes brisées ; la pâte de chocolat, figée, avait empêché la reprise du mouvement mécanique. Tout est brisé, tordu, démonté, hors d'usage : 10 000 francs de perte. L'usine est à refaire. La famille Suchard s'y applique avec un courage remarquable. Philippe, le fils, seconde son père, puis le remplace pendant son absence, car Suchard a répondu à l'appel de Dunant pour sauver les blessés sur le champ de bataille de Solférino.

A 73 ans, cet homme infatigable, ce curieux insatiable fait le tour du monde en cinq mois. Il n'oublie pas pour cela son petit coin de terre : il encourage de ses deniers l'établissement d'un sentier dans les gorges de l'Areuse. Il meurt à 87 ans, laissant un souvenir lumineux à son entourage, à ses ouvriers qu'il connaissait par leur nom et qu'il visitait souvent, leur apportant chaque fois un bienfait matériel.

La fabrique Suchard a aujourd'hui 120 ans d'existence ; elle compte 10 usines à Serrières seulement et 9 filiales à l'étranger où la guerre leur a causé de graves dégâts. Toutes ces maisons peuvent produire 60 000 kg. de chocolat par jour.

A. C.

## SCIENCES NATURELLES

### LA POMME DE TERRE

Cette étude en apparence simple et limitée peut donner lieu à une suite d'observations et d'expériences qui dépassent le cadre d'une sèche description. Elle s'insérera dans un groupe plus vaste « le champ » qui comprendra l'étude d'autres plantes (blé, betterave, pavot, etc.), d'insectes (doryphore, coccinelle, piéride du chou, sauterelle, grillon), d'oiseaux (corbeau, geai, pie), d'animaux (taupe, lièvre, etc.), sans oublier le travail de l'homme. Ces leçons, qui seront souvent des moments où l'occasion jouera un rôle important, s'étendront sur tout le cours de l'année. De cette manière, l'enfant saisira le cycle des saisons et l'alternance des travaux agricoles.

Les notes qui suivent sont des indications sommaires. Elles suggéreront des observations dans lesquelles le rôle de l'enfant est primordial. Voici les principales étapes de cette étude qui peut être conduite avec des enfants du degré moyen ou supérieur. Il s'agit de l'adapter au milieu et aux possibilités des élèves.

**Avril.** En ce début de printemps, chaque ménage a dans sa cave des tubercules. Nous les examinons : pelure, yeux, germes blancs et violacés, aqueux. Sur l'un d'eux se forment déjà de petites pommes de terre. Pourquoi certains tubercules sont-ils mous, plissés ? Les germes s'enfoncent-ils profondément ? Coupons et observons. Comment apparaît l'intérieur ? Que contient-il ?

A quoi la pelure est-elle utile ? En quoi est-elle ? Comment pourrait-on le savoir ? Les enfants imaginent deux expériences. La première consiste à prendre deux tubercules de même poids, l'un pelé et l'autre avec sa pelure. Ils seront exposés pendant plusieurs jours sur la fenêtre. Chaque matin, pendant plusieurs jours, les enfants pèseront les deux sujets, dont l'un ne change presque pas tandis que l'autre se ratatine, noircit, devient dur comme un caillou. Excellente occasion d'établir un graphique simple et si l'on a de plus grands élèves de calculer en pour-cent la déperdition.

Plusieurs enfants ont répété l'expérience à la maison ; l'un d'eux a essayé, après avoir exposé à l'air pendant trois jours sa pomme de terre, de la replonger dans l'eau pour voir si elle retrouverait son poids.

Votre maman veut peler des pommes de terre un jour avant de les utiliser, quelle précaution prendra-t-elle ?

Tirer de ces observations quelques remarques sur la nature et le rôle de la pelure.

**Rôle de la lumière.** Deux pommes de terre avec des germes sont placées l'une dans un carton, caché dans une armoire et l'autre demeure

exposée à la lumière. Que constaterons-nous au bout d'une dizaine de jours : longueur des germes, aspect ?

*On plante les tubercules.* Renseignons-nous sur la manière de préparer un champ qui sera planté : fumure, labourage, etc. Etude des instruments : la charrue, la herse, par exemple.

Assistant au travail, nos petits citadins ont demandé pourquoi on coupait les pommes de terre avant de les planter ? « Moi, je veux essayer d'en planter dans mon jardin, mais je les prendrai entières ! » « Et moi, je ne planterai que des germes, pour voir ! »

Renseignons-nous. Quelles espèces plante-t-on ? Lesquelles sont des printanières ? des tardives ? Essayons de reconnaître les tubercules de quelques espèces caractéristiques. (Voici les noms de quelques variétés précoces : Eerstelinge, Idéale, Frübote, Couronne impériale, Early rose ; plus tardives : Bintje, Bœhn, James précoces.) Où vos parents se sont-ils procuré leurs plantons ? Pourquoi change-t-on de plantons tous les trois ou quatre ans ? (Les variétés s'abâtardissent, dégénèrent, diminution du rendement, plus grande sensibilité aux parasites.) Avant la guerre, nous achetions des semenceaux en Hollande, au Danemark, en Allemagne, en Pologne, pays dont le sol et le climat conviennent spécialement à cette culture. A quelle profondeur place-t-on les semenceaux ? Quelle quantité est nécessaire pour un are ?

Les enfants qui disposent d'un jardinet ont planté des tubercules dont ils suivront le développement. L'école a adopté un champ qui sera son centre d'observation.

**Les premières pousses.** Quelques semaines ont passé. Le champ est maintenant parsemé de petits bouquets verts. Nous en arrachons un pour l'examiner. Des racines nombreuses et chevelues ont poussé du tubercule pour nourrir la plante, tandis que des tiges ont percé le sol et portent des feuilles belles vertes.

Quels soins le champ exige-t-il ? Pourquoi ? (Fortifier la plante, donner une plus grande surface à son développement, aérer la terre.) Avec quels outils ?

Nous écrirons une lettre collective à une classe du Jura et à une autre située dans les Alpes pour savoir : Jusqu'à quelle altitude on cultive des pommes de terre ? Quelles espèces conviennent ? A quel degré de développement elles se trouvent actuellement ? Sème-t-on aussi du blé dans ces régions ?

Dans quelles régions de la Suisse cultive-t-on le précieux tubercule sur de vastes étendues ? (Seeland, Mittelland, plaines du Rhône, de la Broye, etc.)

**La floraison.** Les plantes ont grossi et les fleurs apparaissent. Etude de ces inflorescences. Travail de dissection et de dessin individuel. Comparaison avec d'autres fleurs.

Les feuilles jouent-elles un rôle dans la production des tubercules ? Essayons d'enlever une bonne partie des feuilles à un pied choisi comme sujet et nous constaterons le résultat dans quelques semaines.

Quelles sont les plantes parasites qui se développent dans un champ

de pommes de terre ? Examinons une plante étouffée par un liseron, par exemple. Comment en débarrasser le champ ?

Des tubercules se forment-ils déjà sur les tiges souterraines ?

Quels traitements le paysan inflige-t-il à son champ ? Pourquoi ?

Voir ci-après quelques notes sur le doryphore.

**La récolte.** Voici les rames qui se flétrissent. Arrachons une « rame » pour examiner comment les tubercules se sont formés. Peut-on les appeler des fruits ? Combien un plant donne-t-il de tubercules ? Quel poids représentent-ils ? Retrouve-t-on la pomme de terre mère ? Comment est-elle devenue ? Qu'en est-il de notre plante privée de feuilles ?

Récoltons quelques fruits. Où se sont-ils formés ? Quel est leur aspect ? Coupons-les.

A quels signes remarque-t-on qu'un champ est parvenu à maturité ? A quelle date avez-vous arraché les premières pommes de terre ? Pour les citadins : A quelle date sont apparues les premières pommes de terre sur le marché ? D'où provenaient-elles ? A quel prix se vendaient-elles ?

A l'aide de quelle machine les arrache-t-on ? La récolte varie d'une année à l'autre. Pourquoi ? Quelle récolte avons-nous eue cette année ? Essayons de calculer le rapport d'un are ? Quel est le prix de vente des espèces à encaver ? Quelle quantité vos parents en achètent-ils ? Quelles variétés votre maman préfère-t-elle ? Pourquoi ?

### Quelques chiffres

— En Suisse, la surface cultivée en pommes de terre a passé de 45 819 hectares en 1934 à 88 052 hectares en 1943.

Que remarquer ? Pourquoi a-t-on ainsi intensifié cette culture ?

Quels travaux a-t-il fallu entreprendre pour étendre les cultures ?

— 1 ha. de prairie exige 25 jours de travail

1 ha. de céréales exige 50 jours de travail      } par an

1 ha. de pommes de terre exige 100 jours de travail

Pourquoi les pommes de terre exigent-elles plus de travail ?

— Mais...

1 ha. de prairie nourrit 3 personnes

1 ha. de céréales nourrit 6 personnes

1 ha. de pommes de terre nourrit 17 personnes.

Alors ?

### Quelques mots d'histoire

(à titre de renseignement pour le maître)

On sait que la pomme de terre est originaire des Andes, du Chili et du Pérou. Elle apparut en Europe en 1534, d'abord en Espagne, puis en Autriche et en Allemagne et de là passa en France et en Suisse. C'était une plante ornementale.

Parmentier (1737-1813) désireux de venir en aide aux classes déshéritées de l'humanité étudia avec passion le moyen de remplacer le blé en cas de disette. La famine de 1769-1770 durement ressentie dans son pays renforça sa conviction. En 1771, l'Académie de Besançon mit au

concours la question des « substances alimentaires qui pouvaient atténuer les calamités d'une disette ». Parmentier obtint le prix avec un mémoire où il disait : « La pomme de terre doit être, parmi nous, le puissant auxiliaire du blé ; avec elle, on ne doit plus craindre les famines qui ont affligé l'Europe au moyen âge. Trop longtemps dédaignée et réservée exclusivement à la pâture des bestiaux, il faut qu'elle devienne aussi la nourriture de l'homme ; il faut qu'elle apparaisse sur la table du riche comme sur celle du pauvre et qu'elle y occupe le rang que sa saveur, ses qualités nutritives et la santé de sa nature devraient lui avoir acquis depuis longtemps. »

A partir de cette date, Parmentier se consacra à la vulgarisation de cette culture. Louis XVI confia au savant 54 arpents incultes pour les ensemencer du précieux tubercule. A la Saint-Louis de 1781, le roi, la reine, et à leur exemple, tous les courtisans, mirent à leur boutonnière les fleurs d'un violet pâle que leur avait présentées Parmentier.

En Suisse, déjà vers 1730, on signale des « Erdbirne », comme on les appelait, produites couramment en diverses régions, en particulier dans le canton de Berne, aux environs de Brienz, où on les faisait sécher pour les réduire en farine et les introduire dans le pain.

Passons sur toutes les querelles qui se sont manifestées pour savoir si la pomme de terre relevait de la grande dîme ou de la petite. L'histoire du pasteur Martin de Mézières en conflit avec LL. EE. n'en est qu'un exemple.

Mais ce n'est guère qu'à partir de la terrible année de 1816 que cette culture se popularisa d'une manière définitive et commença à contribuer sérieusement, non seulement à la nourriture de l'homme, mais aussi à celle du bétail. Durant cette « année de misère », la pomme de terre fut couramment incorporée au pain et fut la base de l'alimentation de la grande masse de la population.

Il faut aussi compter avec les ennemis des plantes ! C'est ainsi qu'une maladie cryptogamique sévit à partir de 1843 avec une intensité effrayante, détruisant presque totalement les récoltes durant plusieurs années. On devine les conséquences qu'entraîna une telle « épidémie » comme quelques auteurs l'appellent.

« Une mauvaise année enseigne davantage que dix années d'abondance », dit le proverbe. Il fallut apprendre à lutter contre la maladie, sélectionner les espèces, augmenter la variété des cultures.

La lutte n'est pas achevée ! N'est-elle pas la rançon de la vie ?

## LE DORYPHORE

### Questions d'observation

Décrire un insecte parfait. Dire ce qui distingue le doryphore de la coccinelle. — Chercher une feuille qui a des œufs. Les compter. Où sont-ils disposés ? Pourquoi ? — Récolter des larves de diverse taille et les comparer. — Comment de jeunes larves attaquent-elles la feuille ? Et des larves plus grosses ? — A quelle date les premiers insectes sont-ils apparus ? — Elever quelques sujets et observer leur croissance.

**Notes.** Le doryphore fut identifié pour la première fois en Suisse le 17 juin 1937, dans la vallée de Joux.

Poids moyen d'un adulte 16 cg.

L'insecte s'enfonce en terre aux premiers froids d'automne et s'y maintient, pour échapper au gel, à une profondeur de 30 à 40 cm. Seuls les insectes parfaits hibernent. Ils ne sortent pas tous de leur engourdissement en même temps. En plaine, les premiers insectes quittent le sol dès la fin d'avril lorsque les conditions sont favorables, plus généralement en mai.

La femelle pond ses œufs en masses de 30 à 40 ; elle en déposera 500 à 800 au total. Elle les fixe au revers des feuilles, pour les garantir de la pluie et du soleil.

Les larves éclosent en général au bout de six jours et manifestent une grande voracité. Durant les 18 à 22 jours de leur existence, elles muent trois fois. Puis elles s'enfoncent dans le sol à 10-20 cm. Elles restent une huitaine de jours en terre avant de sortir insectes parfaits. (Comparer ce cycle à celui du hanneton. Pourquoi le doryphore est-il particulièrement dangereux ?)

La femelle est capable de pondre huit jours après avoir quitté le sol. La durée moyenne de son existence est de 13 à 14 mois ; cependant, on a observé des insectes qui ont vécu 2 et même 3 ans.

« Avec un cycle évolutif moyen de 5 à 7 semaines, le ravageur présente jusqu'à trois générations annuelles aux Etats-Unis et dans quelques régions de France. En Suisse, on n'en observe que deux. La deuxième n'atteint toutefois pas l'intensité de la première ; il arrive qu'elle échoue partiellement ; elle n'intervient pas dans les régions climatiques défavorables. »

Le doryphore est capable de supporter des jeûnes de six mois. Des entomologistes français rapportent que des insectes hibernants, isolés dès le mois de mars et privés de toute nourriture durant la belle saison, entrèrent en terre en automne pour une deuxième hibernation.

A défaut de sa nourriture préférée, ce ravageur ne dédaigne pas les feuilles de tomate ; il peut s'attaquer à l'aubergine, à la morelle, etc.

#### **Extraits d'un communiqué de la Station fédérale d'essais. (1946)**

Dès le début du mois de juillet, on observa, dans les régions basses et chaudes, les premières sorties de terre d'insectes parfaits de la génération d'été. Par suite des traitements d'une part et des conditions défavorables de juin d'autre part, cette sortie d'insectes n'eut pas l'importance qu'on pouvait craindre.

Des essaims d'insectes transportés par le vent n'ont été signalés nulle part, si ce n'est sur le littoral du lac de Neuchâtel où l'on a constaté une recrudescence brusque du parasite à la suite des journées orageuses du début du mois avec coups de vent d'ouest et où des pêcheurs observèrent un vol sur le lac duquel tombèrent quelques individus et flottèrent sur l'eau.

On a observé à Genève des dégâts importants sur les aubergines.

Le parasite se trouve actuellement à l'état diffus dans les cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud ainsi qu'au Jura bernois. Le canton de Fribourg est aussi contaminé à l'exception de quelques communes des Préalpes. Le Valais est fortement envahi dans la partie inférieure de la plaine du Rhône, les latérales et la vallée de Conches sont, semble-t-il, pratiquement exemptes du parasite.

**Lutte :** Comment combat-on cet insecte ? — Quels produits vos parents emploient-ils pour le détruire ? Quels autres traitements donnent-ils aux pommes de terre ? Et pourquoi ? — A quel moment de la journée ramasser des doryphores ? Pourquoi ? — Pourquoi est-il dangereux pour une plante de pomme de terre de perdre ses feuilles ?

C'est parmi les oiseaux qu'il faut chercher les principaux ennemis du doryphore. On peut souvent observer le travail destructeur de l'étourneau, du merle, de la caille, de la perdrix.

« Si l'homme pouvait respecter mieux ces précieux auxiliaires, au lieu de les bannir de nos campagnes par la destruction des haies et des buissons, leurs refuges naturels, il est probable que la pullulation du ravageur serait diminuée. »

Protégeons donc les oiseaux !

(Notes tirées de la brochure « Le doryphore » de Marcel Joray, en vente chez l'auteur, La Neuveville (Berne).

H. Jeanrenaud.

## BIBLIOGRAPHIE

**L'hypothèse de l'atome primitif.** Essai de cosmogonie, par Georges Lemaître, professeur à l'Université de Louvain. Prix Fr. s. 8.—. Editions du Griffon, Neuchâtel.

C'est à la suite du remarquable exposé sur l'hypothèse de l'atome primitif présenté par M. Lemaître à la session annuelle de la Société helvétique des sciences naturelles, à Fribourg, en septembre dernier, que quelques savants ont engagé le célèbre astronome belge à développer ses idées dans un ouvrage accessible au public de langue française.

M. Lemaître a réuni sous le titre : « L'hypothèse de l'atome primitif » quelques exposés antérieurs qui préparent et rendent accessible la vue d'ensemble, nécessairement concise, présentée à Fribourg. C'est ainsi que l'ouvrage débute par quelques pages sur la « Grandeur de l'espace ». Les idées d'expansion et d'évolution à partir de l'atome initial sont ensuite introduites en même temps que les premiers linéaments d'une théorie cosmogonique.

Une quatrième partie confronte cette hypothèse aux cosmogonies anciennes des Buffon, Kant et Laplace et met en évidence les progrès accomplis dans la description de notre univers. Enfin, un exposé déductif de l'hypothèse et une revue de ses conséquences et des observations qui la confirment permet de se faire une idée précise de l'état actuel de la question.

M. Ferdinand Gonseth, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, à Zurich, a bien voulu écrire une préface où il dégage la portée philosophique d'une semblable cosmogonie.



SANTÉ

Le VITACO - fabriqué par Suchard -  
est un fortifiant de haute valeur

- agréable comme boisson
- excellent à sec
- facilement digestible
- sans goût de malt

Suchard



*Elégant  
et solide*

**5 % d'escompte**  
*aux instituteurs*

**A. BRAISSANT**

MESURE ET CONFECTION  
PLACE ST-FRANÇOIS 5 (ENTRESOL)  
(Maison Manuel)

**LAUSANNE**

**DEVRED**

VÊTEMENTS

GRAND-PONT

LAUSANNE

Désirons placer notre fils de 15 ans, pour une année, dans une bonne famille. Il doit encore fréquenter l'école pendant une année afin de se perfectionner en français.

Fam. Winkelmann, Schützenweg  
Laufen (Birstal).

## *3 publications importantes :*

### **SCHMID (Walter) : A la découverte du Valais.**

Un volume de 224 p., 25 x 17,5, avec 110 photographies de l'auteur en hors-texte, relié Fr. 15.—, broché . . . . . Fr. 10.—

Visiter le Valais avec ce guide aimable et spirituel sera un plaisir pour tous. Qu'il conduise à travers vergers et vignes, monte dans les différentes vallées vers les grandes stations de villégiature et jusqu'au sommet des 4000, partout il sait noter le vrai caractère d'une région. Il reste de cette lecture une vision radieuse du pays, comme après de belles vacances.

### **SAUSER-HALL (Georges) : Guide politique suisse**

5e édition. Un volume de 246 p., 18,5 x 13,5, broché . . . . Fr. 5.—

Cette 5e édition est entièrement remaniée. Elle comporte en première partie une initiation au droit public et la définition de l'Etat et de ses diverses formes. Les trois autres parties sont consacrées à la Suisse, à ses institutions, à son administration et à ses services publics. Il ne s'agit plus d'un manuel scolaire, mais d'un ouvrage où chaque citoyen est appelé à venir puiser.

### **MISTAL (Dr O. M.) : La tuberculose dans le monde.**

Un volume de 496 p., 23 x 14,5, avec 73 figures en hors-texte, broché . . . . . Fr. 18.50

Le docteur Mistal s'est voué à l'étude de cette maladie. Il en décrit le cours habituel, la recrudescence actuelle, le traitement moderne. Mais il envisage le problème avant tout du point de vue social et démontre qu'avec des mesures prophylactiques énergiques, en particulier par le dépistage et la radioscopie obligatoire, on arrivera à enrayer le mal. Son livre s'adresse donc, plus encore qu'aux médecins, à tous ceux qui ont des responsabilités vis-à-vis de la population.

---

# **LIBRAIRIE PAYOT**

LAUSANNE - GENÈVE - NEUCHATEL - VEVEY - MONTREUX - BERNE - BALE - ZURICH



Société Suisse d'Assurance contre les Accidents  
à Winterthur

Conditions de faveur pour membres  
de la Société Pédagogique de la  
Suisse Romande contractant des  
assurances accidents individuelles  
et de responsabilité professionnelle.

## INSTITUT CHABLOZ

ECOLE SECONDAIRE SECTION COMMERCIALE ET ADMINIS-  
TRATIVE CULTURE GÉNÉRALE

Début de l'année scolaire : 23 avril à 8 heures. La direction renseignera sur demande,  
avenue de Belmont 39, Montreux

## La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit  
les dépôts de sa clientèle et voe toute son atten-  
tion aux affaires qui lui sont confiées.

## TOILERIES - TROUSSEAUX

100 % pur

Envois d'échantillons sur demande

**André Goetschel** St.-François 12 bis - LAUSANNE  
Téléphone 2 06 11

© Bibliothèque  
Nationale Suisse  
Berne

J. A. — Montreux

# Brienzer Rothorn

Altitude 2349 m.

**L'excursion favorite dans l'Oberland bernois  
Des impressions inoubliables pour les écoliers**

Connu par son panorama unique

Ouverture de la saison : 14 juin 1947

Fermeture de la saison : 28 septembre 1947

**TARIF DU CHEMIN DE FER, le même pour toutes les classes d'âge**  
(supplément de taxe non compris)

Brienz-Rothorn-Kulm      Simple : Fr. 2.70      Retour : Fr. 3.—  
Pour 50 participants, 1 personne accompagnante gratis  
Pour 10 participants, 1 personne accompagnante au tarif des écoles

**TARIF DE L'HOTEL ROTHORN-KULM**

Potage et pain . . . . .	Fr. .85
Café simple avec pain . . . . .	Fr. 1.10
Café complet . . . . .	Fr. 1.75
Potage, pâtes aux tomates et salade . . . . .	Fr. 2.50
Saucisson de St-Gall (Schüblig) et salade aux pommes de terre . . . . .	Fr. 2.50
Simple, mais bon dîner ou souper . . . . .	Fr. 3.40
Gîte dans le confortable dortoir : matelas, oreiller et couverture de laine . . . . .	Fr. 1.—
	Plus service 10 %

Prix global pour : dîner, logement dans dortoir, café complet et service . . . . . seulement Fr. 6.50

**PROMENADE D'ALTITUDE.** Sentier agréable, 60 cm. de large, du Rothorn au Brünig, 12 km. environ. Différence de niveau, 1300 m., pente moyenne 12 %.

**ÉVÉNEMENTS POUR LES ÉCOLIERS.** Le lever et le coucher du soleil sur le Rothorn-Kulm et promenade Rothorn-Brünig.

Une entente préalable directe et en temps utile avec la Direction du Chemin de fer et de l'Hôtel est indispensable. Très important!

Demandez prospectus qui informe sur tous les détails

**CHEMIN DE FER BRIENZ-ROTHORN**

Tél. Brienz 2 81 41

**HOTEL ROTHORN-KULM**

Tél. Brienz 2 80 54

*396*  
MONTREUX, 26 avril 1947

LXXXIII<sup>e</sup> année — N° 16

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

# ÉDUCATEUR ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE  
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE  
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables  
Educateur: André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9  
Bulletin: G. WILLEMIN, Jussy.  
Administration, abonnements et annonces:  
IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place du Marché 7, Tél. 6.27.98  
Chèques postaux II b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse Fr. 10.50; Etranger Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

# LAVEY-LES-BAINS

Eau sulfureuse chaude (48°) très radioactive

Rhumatismes - Affections gynécologiques

Catarrhes des muqueuses - Artériosclérose

Troubles circulatoires - Phlébites

MAI-SEPTEMBRE

Arrangements forfaits 21 jours

A Nyon, collègues instituteurs,

commandez un **VITAVIN**

apéritif à base de plantes et vieux vins généreux 100 % naturel

*Ellen*

FOURRURES

St-Pierre 3, entresol LAUSANNE Tél. 3 68 82 - Ch. post. II 8903

VENTE - TRANSFORMATION  
P. Piguet

Pour tout ce qui concerne la

**RADIO**

VENTE

RÉPARATION  
INSTALLATION

## Radio-Alpha

Ganeval & Miche

St-Pierre 1

Tél. 3 00 23

UN TAILLEUR  
QUI HABILLE A LA PERFECTION



Tél. 2.98.88

PRIX TRÈS RAISONNABLES  
DRAPERIES ANGLAISES